



PLAN DE RELANCE
POUR LA RÉUSSITE
ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION
AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE
2021-2022

UN PLAN POUR TOUS LES ÉLÈVES DU QUÉBEC

Coordination et rédaction

Direction des politiques
Direction générale des politiques et de la planification
Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-89228-1 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	3
INTRODUCTION	5
ORIENTATIONS ET PRINCIPES	7
AXES D'INTERVENTION	11
Axe 1 - Réussite éducative et réduction des écarts d'apprentissage	11
Axe 2 - Bien-être et santé mentale	14
Axe 3 - Organisation scolaire et encadrements pédagogiques	16
SUIVI, ÉVALUATION, RECHERCHE ET PROSPECTIVE	19
CONCLUSION	21
ANNEXE	23
Faits saillants des consultations	23



MESSAGE DES MINISTRES

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le *Plan de relance pour la réussite éducative*, fruit d'une réflexion nationale axée sur les élèves, leur engagement, leur bien-être et leur réussite ainsi que sur les intervenants qui les entourent. Nous croyons qu'il deviendra rapidement un outil incontournable dont les effets se feront sentir dès cet été.

La nécessité de nous doter collectivement d'un point d'ancrage pour soutenir les élèves dans leurs apprentissages et leur développement a été imposée par les défis de la dernière année, qui auront inévitablement des conséquences sur le parcours de nombreux élèves.

La pandémie a fait ressortir le rôle central de l'éducation, en la plaçant au plus haut niveau des priorités, et en réaffirmant, plus que jamais, le travail complexe, exceptionnel et essentiel de plus de 250 000 membres du personnel scolaire au Québec. Ensemble, ils ont su déployer tous les moyens possibles pour permettre aux élèves de continuer, en présence ou à distance, à s'instruire, à socialiser, à se qualifier et à s'épanouir, malgré la crise.

À travers la mise à niveau, la consolidation et la priorisation des apprentissages, il nous faut pouvoir continuer à avancer et innover. Ce plan guidera nos actions pour résorber les écarts qui se sont creusés et pour que les mesures annoncées génèrent des retombées concrètes pour les élèves et le personnel scolaire.

Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les membres du personnel de l'éducation pour leur travail soutenu et exemplaire des derniers mois ainsi que tous les parents du Québec pour le soutien indispensable apporté à leurs enfants. Nous félicitons les élèves, qui ont su être résilients à leur façon au cours de cette dernière année si exceptionnelle. Nous adressons aussi nos remerciements les plus sincères aux partenaires des réseaux et aux parlementaires, qui ont accepté de participer à cet exercice nécessaire et sans qui ce plan n'aurait pas été aussi complet et mobilisateur.

Bonne lecture!



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation



Isabelle Charest
Ministre déléguée à l'Éducation et
ministre responsable de
la Condition féminine

INTRODUCTION

Les *Rendez-vous pour la réussite éducative: l'éducation au-delà de la pandémie* se sont tenus les 31 mars et 1^{er} avril 2021 et une période de consultation publique a permis le dépôt de mémoires jusqu'au 9 avril dernier. Trois rencontres ont également eu lieu avec des élèves du secondaire. Les faits saillants de ces rendez-vous sont présentés en annexe.

Ces consultations ont permis de lire et d'entendre les propositions constructives de plusieurs partenaires pour atténuer les effets pédagogiques et psychosociaux engendrés par la pandémie. Il a été question des besoins et des préoccupations des élèves, des parents et du personnel scolaire, dans l'objectif d'identifier des actions à prioriser pour préparer l'été et organiser la prochaine année scolaire.

Le milieu de l'éducation au Québec vit en effet des bouleversements sans précédent depuis plus d'un an. Ces chamboulements, en raison de la pandémie, ont également pu être observés partout dans le monde, il est important de le noter. Les impacts et les défis sont multiples, mais les moyens que nous avons tous déployés jusqu'à maintenant pour que les élèves poursuivent leurs apprentissages sont révélateurs de notre grande adaptabilité et de notre détermination collective. Dans ce contexte, il est

nécessaire d'avoir un plan pour poursuivre nos efforts collectifs et la mission même de nos établissements d'enseignement, soit d'assurer l'instruction, la socialisation et la diplomation ou la qualification de chaque élève.

Le **Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022** vient ainsi donner une direction et garantir une certaine prévisibilité. Il définit les principes, les grandes orientations et les actions à privilégier pour parvenir au but recherché. Dans le cas présent, il s'agit de soutenir l'engagement scolaire des élèves, jeunes et adultes, en portant une attention particulière à ceux qui présentent des facteurs de vulnérabilité, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Le fait de soutenir également les parents et tous les autres intervenants qui travaillent auprès des élèves permet de contribuer au bien-être et à la réussite éducative de ces derniers. Ce plan aidera à coordonner les actions et assurera aux élèves de vivre une expérience scolaire dans la plus grande stabilité possible.

Le plan présente un éventail des mesures évoquées par les partenaires des réseaux scolaires ainsi que du loisir et sport, **pour soutenir le parcours de chaque apprenant vers la réussite, au-delà de la pandémie.**



ORIENTATIONS ET PRINCIPES

TROIS GRANDES ORIENTATIONS

L'éducation peut être source de points de vue divergents, mais tous poursuivent un objectif commun : la réussite de tous les élèves du Québec. Pour être mobilisateur et rassembleur, le plan s'appuie sur des orientations et des principes qui ont fait consensus lors des consultations.

L'analyse des mémoires et des propositions émises par l'ensemble des participants permet de dégager trois principales orientations partagées et centrées sur l'intérêt premier de l'élève, mais également de tous les acteurs autour de lui.

1

Maintenir l'apprentissage en classe

C'est reconnu, les élèves apprennent mieux en classe, en relation directe avec leur enseignante ou leur enseignant, avec leurs camarades ainsi qu'avec les intervenants qui gravitent autour d'eux. Qui plus est, l'école est bien plus qu'un établissement d'enseignement, c'est un milieu de vie où les élèves grandissent, socialisent et apprennent à vivre en société.

En tout temps, l'apprentissage en présence est privilégié, sauf lorsque la situation le requiert (isolement préventif, confinement, fermetures de classes, etc.). La fréquentation scolaire de tous les élèves, jeunes et adultes, du préscolaire à la 5^e secondaire, demeure obligatoire tout au long de l'année scolaire, sauf si la condition de l'élève ou la situation exige de faire les apprentissages autrement et temporairement, ou encore si l'enfant bénéficie d'une dispense de fréquentation scolaire pour recevoir un enseignement à la maison. La présence quotidienne des élèves dans leur établissement nécessitera certainement le maintien de certaines mesures sanitaires et la consolidation des apprentissages sanitaires effectués depuis le début de la pandémie. Les précisions à ce sujet se trouveront dans le *Plan de la rentrée scolaire 2021-2022*, qui sera dévoilé ultérieurement.



Il importe de distinguer la portée du **Plan de relance pour la réussite éducative**, de nature stratégique et éducative, du **Plan de la rentrée scolaire 2021-2022** portant sur les nécessaires conditions sanitaires pour assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire aux élèves et à tout le personnel. Ces deux plans, complémentaires, assurent la prévisibilité recherchée dans tous les réseaux de l'éducation au Québec.



2 Valoriser l'éducation

Il ressort des consultations une position unanime : l'importance de la fréquentation scolaire, chaque jour, mais également de l'engagement actif des élèves dans leur parcours scolaire, leur assiduité, leur ponctualité, leur participation aux activités, le respect des règles et du code de vie (incluant les règles sanitaires) et leur persévérance, malgré les embûches. Tout ceci exige de maintenir et même d'accentuer toute la valeur accordée à l'éducation. Plus particulièrement, les personnes qui connaissent les élèves, leurs forces et leurs réels besoins, c'est-à-dire les parents et les membres du personnel scolaire, méritent reconnaissance et valorisation.

Le rôle des parents et de la famille se trouve au cœur du cheminement scolaire et de la réussite des élèves. Leur soutien, leur attitude et leurs attentes viennent moduler cette réussite, pour que le parcours de l'élève soit un succès malgré les défis. En ce sens, toutes les actions valorisant l'éducation et le soutien parental sont à prioriser et à accentuer, spécialement dans le contexte actuel.

3 Se donner du temps

Pour certains élèves ou groupes d'élèves, les mois qui viennent ne suffiront pas pour reprendre le rythme habituel ou acquérir certains savoirs essentiels ; des élèves éprouveront encore de la difficulté à consolider certains apprentissages et d'autres devront redoubler d'efforts, alors que certains auront réussi à maintenir la cadence malgré les défis liés à la pandémie.

En ce sens, il importe de se donner le temps, de réduire la pression, de diminuer les tensions quotidiennes et de mettre en place les conditions pour bien apprendre, bien enseigner, bien socialiser et prendre soin de soi, tout en convenant que les jours au calendrier scolaire se dérouleront peut-être différemment selon l'évolution de la situation épidémiologique. Cette orientation concerne également l'importance de mettre l'accent d'abord sur l'apprentissage et d'utiliser l'évaluation au service de l'élève, en modulant le tout selon le contexte.

QUATRE GRANDS PRINCIPES

Ce plan met en valeur des principes qui sont le reflet des nombreuses préoccupations exprimées lors des consultations. Ces principes s'appuient, entre autres, sur les fondements mêmes de la mission de notre système éducatif au Québec, incluant les lois et règlements en vigueur, ainsi que sur l'importance d'assurer une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs.

1

La prévisibilité

Tout en reconnaissant la nécessaire résilience dont nous devons tous faire preuve, de l'élève jusqu'au Ministère, la notion de prévisibilité doit être mise de l'avant et permettre une plus grande souplesse dans tous les milieux. Le présent plan vise justement à anticiper le plus possible, malgré un contexte de pandémie en constante évolution. Cette prévisibilité vient assurer, d'une certaine manière, une normalité et une stabilité que recherchent autant les membres du personnel que les élèves et leurs parents. Toutefois, des orientations ou des consignes continueront d'être transmises aux réseaux scolaires en temps réel selon l'évolution de la situation.

2

La flexibilité

Ce principe repose sur une marge de manœuvre nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins locaux. Les objectifs et mesures mis de l'avant dans ce plan font en sorte d'apporter une plus grande souplesse à chaque milieu, tout en respectant les rôles et responsabilités de tout un chacun. Ce principe nous rappelle que les orientations sont généralement centrales, mais que les moyens appartiennent à chaque milieu. Cela signifie, par exemple, l'accès à des services au moment où l'élève en a besoin.

3

L'égalité des chances

Tout comme le rappelle la *Loi sur l'instruction publique* dans la mission des établissements d'enseignement ainsi que dans le cadre du projet éducatif de chaque école et centre, le principe de l'égalité des chances est mis de l'avant dans chacun des axes d'intervention de ce plan. L'objectif est de permettre à tous les élèves, jeunes et adultes, où qu'ils soient au Québec, d'avoir des chances égales de poursuivre leur parcours scolaire et de le réussir avec succès, en bénéficiant de mesures et de ressources adaptées à leurs besoins et à leurs réalités, malgré la situation de crise sanitaire et son caractère imprévisible.

4

La subsidiarité

Dans le respect des rôles et responsabilités de chacun, et des lieux de décisions, le principe de subsidiarité transcende le contenu de ce plan. Il réaffirme que chaque instance, chaque milieu, chaque individu est appelé à prendre les décisions qui lui reviennent selon ses fonctions et responsabilités attribuées par les encadrements légaux et réglementaires, toujours au bénéfice de l'ensemble des élèves et des membres du personnel. En somme, il nous faut continuer d'orienter globalement, mais d'agir localement.

DES INVESTISSEMENTS QUI SE POURSUIVENT...

En janvier 2021, le gouvernement du Québec a investi 37,9 millions de dollars pour mettre de l'avant la *Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école* afin de soutenir les élèves et le personnel scolaire affectés par la pandémie.

Ce montant de 37,9 M\$ se décline ainsi :

- volet *Entraide (tutorat)* : 11 M\$ (10 M\$ pour le réseau public et 1 M\$ pour le privé)
- volet *Bien-être à l'école* : 15 M\$ (14 M\$ pour le réseau public et 1 M\$ pour le privé)
- entente avec Alloprof : 7,3 M\$ sur 2 ans
- entente avec Tel-Jeunes : 4,6 M\$ sur 2 ans

En mars 2021, le ministre de l'Éducation a annoncé une bonification de **11 M\$** pour le volet *Entraide*, notamment pour augmenter l'offre de services de tutorat aux élèves pour l'année scolaire 2020-2021.

En mars 2021, dans le budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé des sommes additionnelles de **170 M\$** en éducation pour les deux prochaines années, dont **110 M\$** uniquement pour 2021-2022, afin de soutenir la consolidation des apprentissages et l'engagement scolaire des élèves dans un contexte de COVID. Les *Rendez-vous de la réussite éducative* ont permis d'identifier les mesures concrètes pour atteindre ce grand objectif, mesures que l'on trouve dans le *Plan de relance pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie*.

AXES D'INTERVENTION

AXE 1

Réussite éducative et réduction des écarts d'apprentissage

Le plan accorde d'abord la priorité à la réussite dans sa globalité de même qu'à la réduction des écarts en matière d'apprentissage chez les élèves.

Ces écarts, créés ou amplifiés par la pandémie, s'observent de différentes façons sur les plans social et scolaire et selon les réalités de chaque milieu. Plusieurs participants aux consultations rapportent avoir observé une amplification des écarts entre élèves ou groupes d'élèves, notamment à cause d'absences répétées ou de l'enseignement en ligne souvent déployé de façon variable d'un milieu à l'autre, ou encore de transitions scolaires plus difficiles pour certains jeunes. Les consultations ont aussi fait ressortir toute l'importance de soutenir les élèves et le personnel scolaire en mettant en place des conditions qui favorisent l'entraide éducative et maximisent le soutien pédagogique.

En ce sens, l'axe 1 poursuit les objectifs suivants :

1. Poursuivre et bonifier les mesures spéciales d'entraide éducative et d'accompagnement pédagogique, notamment le tutorat
2. Offrir du soutien et de l'accompagnement durant la période estivale
3. Renforcer le lien école-famille dans certains milieux
4. Maximiser la compétence numérique des élèves, du personnel et des parents

.....

Le choix de cet axe s'inscrit en cohérence et en continuité avec le **Plan stratégique 2019-2023 du Ministère**, qui place l'inclusion et la réussite de tous les élèves comme premier enjeu. Le Ministère rattache à cet enjeu son objectif d'accroître la réussite des élèves en ciblant une hausse de la diplomation après sept ans et une réduction des écarts de réussite entre les garçons et les filles, des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et des élèves des écoles en milieu défavorisé.

.....

OBJECTIF 1

Poursuivre et bonifier les mesures spéciales d'entraide éducative et d'accompagnement pédagogique, notamment le tutorat

Pour donner aux élèves, jeunes et adultes, le temps nécessaire pour apprendre et consolider certains apprentissages et pour bénéficier d'un soutien pédagogique personnalisé qui répond à leurs réels besoins, il importe de privilégier les mesures suivantes et de les rendre accessibles à tous les élèves, en portant une attention particulière à ceux qui présentent des facteurs de vulnérabilité, dont les EHDAA :

Un volet *Entraide éducative* bonifié, incluant des services de tutorat et du soutien pédagogique accessible à tous (60 M\$)

Le tutorat a été salué par de nombreux partenaires et citoyens lors des consultations. Le Ministère bonifie son programme national de tutorat (une première au Canada) en y consacrant 60 M\$ pour la prochaine année scolaire.

Ce programme, en place depuis janvier 2021 dans le cadre de la *Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école*, vise à soutenir les élèves, identifiés par leur enseignante ou leur enseignant, qui ont besoin d'un soutien dans leur réussite scolaire et la consolidation de leurs apprentissages. Ces services de tutorat peuvent être offerts par du personnel déjà à l'emploi des centres de services scolaires et des commissions scolaires ou encore par des personnes retraitées de l'enseignement ou des étudiants en sciences de l'éducation.

Une partie de la somme allouée pour cette mesure (7,2 M\$) est réservée aux élèves inscrits dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, afin de soutenir leur réussite éducative.

Un soutien pour la réussite des élèves autochtones (5 M\$)

Dans le respect du principe de l'égalité des chances de réussir, cette mesure, annoncée au plus récent budget, vise à offrir des services mieux adaptés aux besoins éducatifs et aux réalités des élèves autochtones. Elle permet, entre autres, de mettre de l'avant une stratégie et un plan d'action sur l'accessibilité à l'éducation, les langues et les cultures autochtones, ainsi que de favoriser l'adaptation des programmes aux réalités autochtones.

OBJECTIF 2

Offrir du soutien et de l'accompagnement durant la période estivale

Les partenaires aux consultations ont mentionné à plusieurs reprises les bénéfices que comporte le fait d'offrir des occasions d'apprentissage et de socialisation aux jeunes pendant la période estivale. En ce sens, pour favoriser la continuité des apprentissages et éviter « la glissade de l'été », les deux mesures suivantes sont mises de l'avant :

Des occasions de maintenir les acquis pendant la période estivale (3,9 M\$)

Cette mesure permet notamment la mise en place d'activités estivales (projets locaux) pour les jeunes, dans le but d'atténuer les impacts négatifs du phénomène de la glissade de l'été. Ces activités leur sont proposées dans une visée complémentaire aux apprentissages, mais également dans une approche agréable et ludique.

Les choix d'activités sont effectués selon les milieux et les besoins des jeunes (ex. : animation d'ateliers de lecture, bibliomobile, club de lecture, camp de jour avec volet pédagogique, camp pour adolescents pour aider à la motivation scolaire, animation d'ateliers permettant une préparation à la transition entre le primaire et le secondaire). Un soutien financier sera accordé au Réseau québécois de la réussite éducative (RQRÉ) et aux instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec pour coordonner les actions nécessaires, en collaboration avec le réseau scolaire.

Des services d'accompagnement et de formation pour les élèves immigrants et allophones (600 000 \$)

En réponse aux demandes exprimées pour soutenir concrètement les élèves immigrants et allophones en apprentissage du français, des cours leur seront offerts pendant l'été. Ces cours visent à favoriser leur intégration scolaire en classe ordinaire à la rentrée 2021. Les élèves du secondaire, ou faisant leur entrée au secondaire, identifiés par les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF), pourront bénéficier d'un mois supplémentaire (4 semaines) de scolarisation en amont de la rentrée scolaire officielle.

OBJECTIF 3

Renforcer le lien école-famille dans certains milieux

C'est bien connu, la force de la collaboration entre l'école et la famille est un gage de la réussite éducative des élèves, et ce lien est d'autant plus important lorsqu'il est question des élèves en situation de défavorisation. Les partenaires aux consultations l'ont rappelé et, en conséquence, pour soutenir la réussite éducative des jeunes dans cette période plus difficile, la mesure suivante est privilégiée :

Des agents en soutien aux élèves en milieu défavorisé (4,7 M\$)

Cette mesure permet l'embauche d'agents de soutien consacrés au renforcement du lien entre l'école et la famille. Ces agents de soutien permettront de jeter des ponts entre l'école et les familles dans le but de tisser un filet de protection autour des jeunes présentant des facteurs de vulnérabilité, issus de milieux défavorisés ou vivant dans des situations de précarité découlant de la pandémie. Des retombées directes sont attendues autant concernant le bien-être de l'élève à l'école que lorsqu'il a besoin de services visant à répondre à ses besoins scolaires ou psychosociaux.

OBJECTIF 4

Maximiser la compétence numérique des élèves, du personnel et des parents

Les façons d'apprendre, d'enseigner et de communiquer sont différentes depuis le début de la pandémie. Les consultations ont fait ressortir l'importance de susciter l'engagement actif des élèves dans un contexte d'apprentissage en classe, mais également en ligne.

Pour utiliser pleinement les outils et les ressources disponibles et poursuivre le développement de la compétence numérique du personnel scolaire, des élèves et des parents, la mesure suivante, qui s'inscrit en cohérence et en continuité avec le Plan d'action numérique, est privilégiée :

De l'accompagnement et des ressources pour le développement de la compétence numérique (15 M\$)

Cette mesure permet un éventail d'actions concrètes pour maintenir et favoriser le développement du numérique à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle :

- formation et accompagnement pour le personnel scolaire;
- outils et activités pour le développement de la compétence numérique;
- plateforme nationale de ressources éducatives numériques;
- acquisition de ressources éducatives numériques;
- accompagnement pour les parents;
- solutions audiovisuelles et projets pilotes pour favoriser les modes alternatifs d'enseignement.

AXE 2

Bien-être et santé mentale

Une seconde priorité, incontournable, consiste à s'occuper de la santé et du bien-être global des élèves et du personnel, pour que les apprentissages se poursuivent dans le climat scolaire le plus motivant possible, empreint de positivisme et de bienveillance, malgré les nouvelles réalités auxquelles nous sommes tous confrontés depuis le début de la pandémie.

La pandémie a mis de l'avant toute l'importance d'accorder une attention particulière à la réussite éducative, certes, mais également à la dimension socioaffective de toutes les personnes du milieu de l'éducation. Il a été largement reconnu par la grande majorité des participants aux consultations qu'une bonne santé et un état de bien-être général constituaient le socle de toutes les autres actions à prioriser en éducation dans les prochains mois et les années à venir.

Les bris de routine, les pertes d'occasions de relations sociales, l'utilisation accrue des écrans, le manque de sommeil, d'activités physiques, sportives ou culturelles, l'anxiété et la détresse générées par la pandémie dans les familles ont fait en sorte que les jeunes ont besoin plus que jamais d'un soutien particulier qui va au-delà de la préoccupation de succès, d'échec ou de réussite dans les matières scolaires.

Pour que les élèves soient bien, il faut également que les intervenants qui les entourent, c'est-à-dire le personnel scolaire et les parents, soient bien soutenus.

En conséquence, l'axe 2 poursuit trois objectifs :

1. Favoriser le bien-être des élèves et du personnel
2. Maintenir une organisation scolaire motivante
3. Augmenter les occasions de sortir, de bouger et de profiter du plein air

OBJECTIF 1

Favoriser le bien-être des élèves et du personnel

Les arrêts fréquents engendrés par la fermeture des établissements d'enseignement dans la dernière année et le nécessaire recours à l'enseignement en ligne font en sorte que les élèves doivent inévitablement retrouver un sens à l'école, une raison d'être et de demeurer des apprenants engagés malgré les changements scolaires fréquents, une motivation profonde à poursuivre leurs études et à les compléter, notamment en prévision d'une éventuelle carrière. C'est ce qui est ressorti de façon unanime lors des consultations.

Pour que les élèves soient disponibles aux apprentissages, pour leur redonner des repères sécurisants et une motivation à apprendre, et leur assurer une certaine stabilité tant recherchée, les mesures suivantes sont maintenues, dont certaines sont bonifiées :

Une bonification du volet *Bien-être à l'école* (19 M\$)

Le Ministère bonifie l'enveloppe de 5 M\$ pour le volet *Bien-être à l'école* de la *Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école* pour l'année scolaire 2021-2022. Cette mesure vise à ajouter des actions complémentaires à celles déjà prévues à la Stratégie. Ainsi, les écoles recevront des enveloppes pour développer des activités ou des projets de prévention en matière de bien-être et de santé mentale positive pour les élèves (ex : activités en lien avec l'estime de soi, le développement des compétences sociales et émotionnelles, projets visant à favoriser un climat scolaire positif et bienveillant).

Les organismes scolaires recevront aussi des sommes pour mettre en place des initiatives destinées au personnel scolaire (ex. : formation, accompagnement, conférence, groupe de codéveloppement, communauté de pratique).

De plus, différents moyens seront déployés par le Ministère et ses partenaires pour soutenir à la fois les élèves, le personnel scolaire et les parents :

- pour les élèves : un coffre d'outils « Bien-être à l'école », portant sur la prévention universelle en matière de bien-être à l'école;
- pour le personnel : un symposium pour la rentrée scolaire sur le thème du bien-être et de la santé mentale positive;
- pour les parents : une plus grande diffusion des différents outils et ressources leur permettant d'accompagner leur enfant dans une perspective de bien-être à l'école.

Ces actions permettront de développer à la fois une vision commune en matière de bien-être et de santé mentale positive et de favoriser la mise en place de pratiques éducatives pérennes en vue d'une rentrée et d'une année scolaire sécurisantes et bienveillantes.

Des services consacrés aux saines habitudes de vie dans les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes (2,7 M\$)

Cette mesure vise la mise en œuvre de stratégies permettant de rehausser le niveau de bien-être des élèves et du personnel scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes. Elle permet de soutenir les initiatives des centres et fait suite à des demandes, spécifiques pour ce secteur de formation, de la part des partenaires consultés.

Un soutien au déploiement de la mesure Aide alimentaire

Avec la pandémie, plusieurs établissements du réseau n'ont pas réussi à mettre en œuvre de façon optimale cette mesure annoncée en août 2020, principalement faute de ressources humaines, de temps pour l'implantation et de disponibilité des partenaires communautaires. Le soutien proposé permettra de maximiser le déploiement de cette mesure dans les écoles et d'accompagner le réseau dans sa collaboration avec les organismes qui contribuent à la réussite de ce programme.

OBJECTIF 2

Maintenir une organisation scolaire motivante

Les consultations ont clairement fait ressortir l'importance de maintenir les activités parascolaires pour les élèves, d'encourager l'activité physique régulière et les apprentissages à l'extérieur, pour que la vie scolaire demeure agréable et motivante. Ainsi, les mesures suivantes sont privilégiées :

Des activités parascolaires pour la santé, le bien-être et la réussite de tous

Cette mesure vise à soutenir le réseau scolaire pour qu'il propose une offre d'activités parascolaires adaptées aux mesures sanitaires et favorisant le développement des jeunes et leur sentiment d'appartenance, et ce, en toute sécurité.

Une offre bonifiée de la mesure À l'école, on bouge! (2 M\$)

La mesure À l'école, on bouge! vise à soutenir des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire pour que l'ensemble de leurs élèves soient physiquement actifs tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes, y compris les cours d'éducation physique et à la santé prévus à l'horaire. Les écoles qui bénéficient de cette mesure peuvent s'inscrire volontairement et gratuitement au programme Force 4 du Grand défi Pierre Lavoie.

OBJECTIF 3

Augmenter les occasions de sortir, de bouger et de profiter du plein air

Plusieurs des propositions aux consultations ont été orientées sur le besoin, pour les jeunes, mais aussi pour les adultes, de sortir afin d'apprendre différemment et autrement, particulièrement dans un contexte de crise sanitaire. C'est pourquoi l'activité physique et le plein air sont mis en valeur dans ce plan par les mesures suivantes :

Des sorties éducatives en classe nature et en classe découverte pour chaque élève du primaire (6 M\$)

Dans le respect des conditions sanitaires, cette mesure vise à offrir une sortie éducative à chaque élève du primaire, en classe nature (classe rouge en automne, classe blanche en hiver et classe verte au printemps) ou en classe découverte, c'est-à-dire une sortie se déroulant dans un autre environnement que la nature, souvent en milieu urbain, avec un aspect culturel, sportif, artistique, scientifique ou historique.

Un soutien financier au Programme provincial de plein air en milieu scolaire (500 000 \$)

La mesure permettra de bonifier les différents volets du programme et de les adapter au contexte de la pandémie, dont :

- le développement de modules de formation, en collaboration avec les régions, les fédérations et les organismes impliqués;
- la bonification du soutien financier accordé aux régions pour maximiser le déploiement du programme (ex. : établir l'offre de services dans les régions et faire la promotion du programme).

Un soutien à l'enseignement extérieur et à l'éducation par la nature (125 000 \$)

Cette mesure vise à soutenir la mise en place d'une chaire de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage à l'extérieur en contexte scolaire.

AXE 3

Organisation scolaire et encadrements pédagogiques

Le plan accorde une attention particulière à certaines exigences liées à l'organisation dans les établissements d'enseignement au Québec, comme ailleurs en contexte de pandémie, et aux modifications nécessaires pour adapter les encadrements pédagogiques en conséquence.

Pouvoir se préparer à l'avance, planifier en connaissant les balises et répondre aux besoins plus prioritaires de certains élèves, voilà ce qui ressort de façon unanime au terme des consultations.

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est donc prévu de faciliter l'organisation scolaire dans son ensemble et d'assouplir les encadrements pédagogiques en conséquence. Toutefois, il faut garder un équilibre entre un éventuel retour progressif à la normale et la marge de manœuvre nécessaire pour combler les écarts d'apprentissage chez les élèves. Par ailleurs, il est également prévu dans cet axe d'explorer de nouvelles façons de soutenir les enseignantes et les enseignants dans leur travail au quotidien avec les élèves.

En ce sens, l'axe 3 poursuit ces objectifs :

1. Revenir progressivement à la normale en ce qui a trait aux encadrements pédagogiques
2. Créer un projet pilote d'aides-enseignants

OBJECTIF 1

Revenir progressivement à la normale en ce qui a trait aux encadrements pédagogiques

La très grande majorité des participants aux consultations, directement concernés par l'organisation scolaire, mais également les élèves et les parents ont indiqué que l'année scolaire ne sera pas une année ordinaire et que des mesures transitoires seraient nécessaires. Ils ont souhaité avoir de la prévisibilité et des indications précises pour mieux planifier la prochaine année scolaire.

Ainsi, des modifications seront apportées au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* pour l'année scolaire 2021-2022 afin de concrétiser les intentions énoncées ici :

Révision de la pondération des étapes et du nombre de bulletins

L'année scolaire 2021-2022 serait divisée en deux étapes de durée similaire, avec la pondération suivante :

- 40 % pour la première étape (août 2021 à janvier 2022) ;
- 60 % pour la deuxième étape (février à juin 2022).

Le nombre de communications et de bulletins ainsi que les dates limites de transmission aux parents seraient les suivants :

- une première communication écrite au plus tard le 19 novembre 2021 ;
- un premier bulletin transmis au plus tard le 28 janvier 2022 ;
- une deuxième communication écrite au plus tard le 22 avril 2022 ;
- un deuxième bulletin transmis au plus tard le 10 juillet 2022.

Des modifications seraient également apportées à la forme des bulletins du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire, pour présenter les résultats sur une base annuelle et non sur les deux années du cycle.

Dans ces deux bulletins s'ajouteraient des commentaires fournis aux parents sur au moins une des quatre compétences génériques concernant leur enfant, ces compétences étant relatives à l'exercice de son jugement critique, à l'organisation de son travail ainsi qu'à sa compétence à communiquer et à travailler en équipe.

Il est donc prévu de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages, son comportement et ses compétences à quatre reprises pendant l'année scolaire 2021-2022, soit aux 2 à 3 mois au maximum.

Présentation de résultats pour chacune des disciplines et compétences au premier bulletin

Pour l'année 2021-2022, étant donné que seuls deux bulletins seraient transmis aux parents, il serait exigé que le premier soit complet, c'est-à-dire qu'un résultat devrait être communiqué pour chacune des disciplines et compétences prévues au bulletin.

Réintroduction des épreuves obligatoires (4^e et 6^e années du primaire et 2^e année du secondaire) et ajustement de leur pondération.

Les épreuves obligatoires permettent de suivre les apprentissages réalisés par les élèves à un moment charnière de leur parcours scolaire. Pour 2021-2022, il est proposé de les réintroduire dans une optique de régulation

en réduisant la charge évaluative et le stress pour les élèves et le personnel enseignant. Ainsi, lorsqu'une épreuve ministérielle est imposée, le résultat de l'élève à celle-ci vaudrait pour 10 % de son résultat final (au lieu de 20 % comme le prévoyait le Régime pédagogique qui prévalait en 2018-2019).

Réintroduction de l'ensemble des épreuves uniques (4^e et 5^e années du secondaire) et ajustement de leur pondération

Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4^e et en 5^e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 20 % et, par conséquent, de 80 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire (au lieu de 50 % comme le prévoyait le Régime pédagogique de 2018-2019). Cette réintroduction vise à retourner progressivement à la normale dans le réseau scolaire.

Identification des savoirs à prioriser en cohérence avec les épreuves qui seront réintroduites

À l'instar des apprentissages prioritaires qui ont été publiés pour l'année scolaire 2020-2021 et afin de tenir compte des conditions d'apprentissage affectées par la crise sanitaire, le Ministère mettra à la disposition des enseignantes et des enseignants des documents présentant les savoirs à prioriser au primaire et au secondaire dans différentes disciplines du *Programme de formation de l'école québécoise* pour la prochaine année scolaire. Par ailleurs, cette priorisation des apprentissages se fera en accord avec les épreuves ministérielles qui seraient réintroduites.

OBJECTIF 2

Créer un projet-pilote d'aides-enseignants

Cet objectif, unique et novateur au Québec, prévoit la mise en place d'un projet-pilote visant à créer des postes d'aides-enseignants au primaire. Ceux-ci auraient comme rôle de soutenir les enseignantes et les enseignants dans l'exécution de leur tâche d'enseignement ou d'autres tâches non pédagogiques (aide à un élève, soins personnels, gestion du comportement sous la supervision de l'enseignante ou de l'enseignant, etc.).

Le projet-pilote sera détaillé dans la *Stratégie pour valoriser, attirer et mobiliser le personnel scolaire* à l'automne 2021.

Des ponts tangibles, notamment entre l'éducation et l'enseignement supérieur, pour assurer aux élèves des transitions harmonieuses

Le ministère de l'Enseignement supérieur déposera prochainement un plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026. Des investissements de 150 M\$ sont prévus d'ici 2025-2026. Ce plan vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiants dans leur projet de formation et l'augmentation du nombre annuel de diplômés.

Dans le contexte actuel, la pandémie constitue un défi supplémentaire pour la motivation et la persévérance des étudiants au collégial et à l'université. À cet égard, le plan d'action mettra, entre autres, sur **l'amélioration des transitions du secondaire vers le collégial**.

En parallèle, lors des *Rendez-vous de la réussite éducative* du ministère de l'Éducation, les participants ont maintes fois souligné la nécessité de porter une attention particulière aux élèves de 5^e secondaire pour les préparer adéquatement à une entrée au collégial. Il apparaît donc incontournable de soutenir ces élèves pour que leur transition du secondaire vers le collégial se réalise de façon harmonieuse et qu'ils puissent poursuivre leurs études en ayant les outils nécessaires, et ce, tant sur le plan scolaire que psychosocial.

Déjà, les réseaux scolaires sont à l'œuvre pour maintenir l'offre de cours d'été et en élargir l'accès aux élèves plus vulnérables. Au collégial, les établissements préparent la rentrée scolaire 2021-2022 avec l'objectif de faire en sorte que les élèves en provenance du secondaire puissent bénéficier de mesures d'accueil, d'intégration et, le cas échéant, de mise à niveau nécessaire à la poursuite de leur parcours d'études.

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée à la transition entre le primaire et le secondaire afin que les nouveaux élèves du secondaire continuent leur scolarité dans les meilleures conditions.

SUIVI, ÉVALUATION, RECHERCHE ET PROSPECTIVE

Cette section, dont les actions sont à portée transversale, donne suite aux nombreux constats et préoccupations énoncés par les participants lors de la période de consultation, particulièrement concernant la nécessité de bénéficier d'un portrait de situation au Québec sur les effets de la pandémie en éducation, d'encourager la recherche sur ces aspects de même que le suivi et l'évaluation de certaines mesures, et finalement de valoriser l'éducation au Québec et tous les acteurs gravitant autour des apprenants.

En ce sens, le Ministère s'engage, d'une part, à suivre l'évolution de la situation pandémique actuelle et de ses effets en matière d'éducation, à encourager et poursuivre les travaux de recherche dans ce domaine et, d'autre part, à engager certaines réflexions collectives en éducation.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

ET ENCOURAGER LA RECHERCHE

Le plan prévoit des mesures pour continuer de suivre l'évolution des élèves et mieux évaluer les impacts découlant de la pandémie, en plus de mettre à contribution la recherche pour apporter un éclairage sur les différentes dimensions de l'éducation ayant pu être touchées par la crise.

En effet, non seulement ces portraits peuvent donner des indications précieuses sur la réussite éducative des élèves, jeunes et adultes, mais il est également prometteur de jumeler ces travaux à ceux issus de la recherche, afin de documenter les bonnes pratiques ayant cours sur le terrain et d'identifier les innovations pédagogiques les plus prometteuses pour l'ensemble du réseau.

À cet effet, le Ministère entend mettre l'accent sur l'action suivante :

Un projet de recherche-action sur les mesures de soutien aux élèves, particulièrement celle sur le tutorat et ses effets

Ce projet permettra d'identifier les dispositifs et pratiques d'accompagnement bénéfiques pour les élèves dans le contexte québécois actuel et de corriger le tir, au besoin. La recherche fait ressortir le fait que toutes les pratiques d'accompagnement n'ont pas le même degré d'efficacité; cette recherche-action vise expressément à étudier l'efficacité de certaines pratiques sous deux aspects :

1. les apprentissages des élèves, notamment en littératie, pour évaluer l'effet du tutorat sur leur progression jugée à l'aune de leurs résultats scolaires;
2. l'effet du tutorat et de l'ensemble des mesures portant sur le bien-être des élèves dans une période de crise qui s'étire dans le temps.

Poursuivre les travaux en cours au Ministère

En complémentarité avec les axes et mesures présentés dans ce plan, le Ministère tient à réaffirmer toute l'importance qu'il accorde à la valorisation de l'éducation, des parents, des enseignantes et des enseignants et de l'ensemble des membres du personnel scolaire ainsi qu'aux besoins prioritaires concernant l'attraction et la mobilisation du personnel dans les réseaux scolaires. L'aspect prospectif de la situation doit impérativement être abordé pour que nous puissions continuer à travailler ensemble dans une visée d'amélioration continue de notre système éducatif.

À cet effet, le Ministère entend poursuivre les travaux et réflexions, notamment sur les sujets suivants :

- la valorisation du personnel scolaire, avec la diffusion d'une *Stratégie pour valoriser, attirer et mobiliser le personnel scolaire* (70 M\$ sur 5 ans);
- la valorisation du rôle des parents dans le parcours éducatif de leur enfant, entre autres par l'élaboration et la publication d'une stratégie à cet effet;
- l'allègement des processus administratifs liés à la réponse aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);
- la production d'un guide d'actualisation de la démarche du plan d'intervention;
- le processus d'évaluation des apprentissages des élèves dans son ensemble, dont les épreuves ministérielles;
- une collaboration avec l'Observatoire pour l'éducation et la santé des enfants pour permettre d'évaluer certains impacts de la pandémie sur le fonctionnement psychosocial et scolaire d'élèves du primaire et du secondaire.

CONCLUSION

Ce plan de relance, qui en appelle à la résilience éducative de nous tous, illustre bien les ambitions et la capacité de notre système éducatif québécois à relever les défis de la pandémie et à se mobiliser pour soutenir les élèves, les parents et le personnel. Il répond aux besoins prioritaires qui ont été évoqués dans le cadre des consultations, mais ne peut à lui seul répondre à l'ensemble des recommandations formulées.

Nous sommes convaincus qu'avec vous tous, chers partenaires des réseaux de l'éducation et du loisir et sport, nous pourrons permettre aux élèves, aux parents, aux membres du personnel et à tous les autres intervenants concernés de vivre un bel été et une prochaine année scolaire agréable et stimulante, teintée de petits succès au quotidien, malgré les prochains mois, qui seront possiblement différents et exigeront des efforts, de la patience et de la résilience.

ANNEXE

FAITS SAILLANTS DES CONSULTATIONS

- Une consultation constructive et inspirante, avec la contribution de **59 partenaires** présents et de 8 parlementaires ainsi que l'apport de **137 mémoires** déposés et de 35 élèves du secondaire consultés
- La **réduction des écarts d'apprentissage** comme élément central pour les actions à prioriser auprès des élèves, particulièrement les élèves en difficulté ou plus vulnérables
- Un fort consensus sur l'importance de considérer la **réussite des élèves** dans sa globalité et de maintenir la triple **mission** de l'école québécoise, en rappelant notamment qu'elle est un milieu de vie, d'apprentissage et de socialisation
- Une vision partagée sur l'importance de considérer en tout temps les besoins des élèves en **formation professionnelle et en formation générale des adultes** pour qu'ils bénéficient d'un soutien plus adéquat et régulier
- Un besoin exprimé par plusieurs concernant un accompagnement accru pour les parents et un **plan de réussite personnalisé** pour accroître les communications école-famille et assurer un suivi régulier de chaque élève
- Un programme de **tutorat** salué par de nombreux groupes et citoyens, dont le déploiement doit se poursuivre
- Des **solutions concrètes** proposées par les participants, dont la mise en place d'activités ciblées pour certains élèves pendant la période estivale et l'ajout d'**aides-enseignants** pour soutenir le personnel enseignant pendant l'année scolaire
- Un consensus sur la nécessité d'avoir une **liste des apprentissages prioritaires**, en établissant davantage de liens avec d'autres savoirs essentiels et d'autres matières (saines habitudes de vie, littératie numérique, compétences socioémotionnelles, etc.)
- Des attentes claires, mais diversifiées, concernant le nombre et la pondération des **bulletins** ainsi que sur la nécessité de continuer à adapter les processus d'évaluation pour la prochaine année scolaire
- Une réflexion collective fortement souhaitée concernant le processus d'évaluation des apprentissages, incluant les épreuves ministérielles, pour qu'il soit davantage **au service des élèves**
- Un **seuil minimal de services** pour les élèves, un financement accru pour certaines mesures budgétaires et un meilleur accès aux services professionnels, au moment où les élèves en ont besoin
- Des solutions globales pour le **bien-être et la santé mentale de tous**, afin que les élèves soient disponibles pour les apprentissages et que le personnel soit également bien soutenu, particulièrement par un meilleur accès aux services professionnels et aux organismes communautaires
- Le **maintien des activités parascolaires** (sportives, culturelles, sociales, artistiques et scientifiques), organisées selon les consignes sanitaires, comme grande source de motivation et de persévérance scolaire pour les élèves
- Un message clair rappelant l'importance que nos jeunes demeurent **actifs régulièrement** et que des solutions novatrices soient mises de l'avant, en présence ou en formation à distance
- Des préoccupations communes concernant l'importance de poursuivre le développement de la **compétence numérique** tout en trouvant un équilibre pour éviter la surutilisation des écrans chez les jeunes
- Des demandes précises pour obtenir un **portrait** plus juste des impacts de la pandémie sur la réussite éducative des élèves, en portant une attention particulière aux élèves en **transition** scolaire
- Un accord commun sur l'importance de travailler en collaboration et de **valoriser** l'ensemble des membres du personnel travaillant dans les écoles et les centres, et de valoriser l'éducation plus largement au Québec
- Des **canaux de communication ouverts et efficaces** qu'il faut maintenir pour poursuivre les échanges d'informations entre le Ministère et les réseaux
- Un large consensus sur la prise de décisions dans l'intérêt premier des élèves, en **orientant globalement**, mais en laissant à chaque milieu le pouvoir d'**agir localement**

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS LES ÉLÈVES

Lors des consultations, plusieurs participants ont souligné qu'une attention particulière devrait être apportée aux groupes d'élèves suivants, tout en assurant à tous les élèves l'égalité des chances de réussir :

- Les **élèves du préscolaire et de 1^{re} année**, pour assurer leur développement global et une base solide en littératie et en numératie
- Les **élèves de 6^e année et de 1^{re} secondaire**, pour les défis liés aux transitions scolaires, sociales et personnelles
- Les **élèves de 14-15 ans**, pour éviter le décrochage et la perte de sens envers les études et le cheminement de carrière
- Les **élèves de 4^e et 5^e secondaire**, pour assurer leur persévérance et une transition facilitante vers le collégial
- Les **élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes**, pour les soutenir davantage et freiner les abandons
- Les **élèves des écoles en milieu défavorisé**, pour assurer l'équité et l'égalité des chances de réussite
- Les **élèves allophones et les nouveaux arrivants**, pour faire en sorte qu'ils poursuivent leur intégration et leur socialisation
- Les **élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**, pour le suivi régulier des plans d'intervention
- Les **élèves autochtones**, pour une prise en compte de la langue d'usage selon leurs besoins (français ou anglais)





EDUCATION.GOUV.QC.CA